



**TEMPS PARTIEL**

# IMPOSONS NOS CHOIX, EXIGEONS DES MOYENS !

**La politique d'emploi et de rémunération menée par la direction pèse sur les droits des cheminots en matière d'accès au temps partiel choisi.**

**La CGT revendique un statut social de haut niveau garantissant à tous les cheminots la possibilité d'accéder au temps partiel choisi.**

L'accord Temps Partiel choisi signé par la CGT en juin 2000 a apporté de nouveaux droits aux cheminots pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les bénéficiaires ont jusqu'alors toujours été plus nombreux. Cependant, pour la première fois, l'entreprise enregistre une baisse significative des bénéficiaires de l'accord, passant de 12 741 à fin 2019 à 11 869 en 2021.

## **DES SOUS-EFFECTIFS CHRONIQUES QUI PÈSENT SUR LES DROITS**

La politique de la direction en matière d'emploi s'est traduite par une forte baisse des effectifs et des sous-effectifs dans la plupart des chantiers.

Les cheminots peuvent mesurer les effets de ces coupes franches dans les effectifs, par la dégradation de leurs conditions de travail et du service rendu aux usagers (Plan de Transport Adapté par manque de moyen humain et matériel, disparition des services en gare...).

Cette politique a aussi des conséquences sur la vie familiale des cheminots.

**Au-delà des repos et des congés refusés ou reportés, les cheminots se voient régulièrement refuser l'accès au temps partiel sous prétexte d'une incompatibilité avec la production.**

Certains cheminots à temps partiel se voient également imposer une augmentation de leur temps de travail dans le cadre d'un renouvellement de leur temps partiel.

## **UNE AUSTÉRITÉ SALARIALE QUI RESTREINT L'ACCÈS AU TEMPS PARTIEL**

**Les 8 années de gel des salaires pèsent lourdement sur les conditions de vie des cheminots et leurs capacités financières à réduire leur temps de travail.**

Cet appauvrissement a rendu l'accès au temps partiel impossible pour de nombreux cheminots, et particulièrement les cheminotes qui perçoivent généralement les salaires les plus bas.

L'envol des prix des produits alimentaires, des carburants, des énergies... va aggraver cette situation (plus de 6,2 % d'inflation).

**De plus, avec des niveaux de rémunération annuels très bas, l'accord de branche signé par l'UNSA, SUD-Rail et la CFDT aggrave la situation, notamment pour les nouveaux embauchés.**

La CGT revendique :

- L'augmentation générale des salaires ;
- La revalorisation/refonte des primes de travail et équivalent pour les cheminots contractuels ;
- Des emplois pour assurer la production et permettre aux cheminots de tous les métiers d'accéder facilement au temps partiel choisi.

**DU 17 AU 24 NOVEMBRE 2022,  
VOTER CGT, C'EST GAGNER !**

